

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AGREEE DE PECHEURS AMATEURS AUX  
ENGINS ET AUX FILETS DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA LOIRE POUR LA  
PROTECTION DE LA NATURE ET DU MILIEU AQUATIQUE**

**ASSEMBLEE GENERALE DU 16 NOVEMBRE 2019  
SALLE DES FÊTES DE BOU**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION** : Mrs GUERIN Gilbert\* président - CADOUX Frédéric trésorier, CATHELINEAU Christian secrétaire général\* - GAUTHIER Thierry\* vice président – PUJOL Guy trésorier adjoint\* -- VIROULEAU Jean Guy\* secrétaire général adjoint. \*votants

**MEMBRES PRESENTS** : BARBET Robert, BOSTYN Stéphane, BRONDEAU Jean-Marie, BURNEAU Xavier, CHAPUT José, COLLAS Jérôme, GIRAULT Christophe, GUERIN Philippe, GUILLEMART Daniel, , MARTIN Benoit, TARDITS Alain

**ASSISTENT** : Klébert CORNU, président d'honneur, GUILLOT Robert pêcheur professionnel

**CONFERENCIÈRE INVITÉE** : Niounka AUBRY-DIOUM animatrice à la Maison de Loire du LOIRET.

**EXCUSES** : le représentant de la DDT – GABRIS Bruno pêcheur professionnel, TINSEAU Dominique président Fédé pêche 45, Bruno BORDEAU vice président Fédé pêche 45, LAMOTTE Marc, POIGNARD Jean-Claude.

Après consultation des listes d'émargement, Le nombre de licenciés à jour de leur cotisation est de 65 ; présents: 17.

Rappel : il n'est pas nécessaire, de par les statuts de se faire représenter par un mandat, seuls les membres présents ont le droit de vote. Un chorum n'est pas nécessaire pour délibérer.

L'assemblée générale peut débiter à 15h.

## **ASSEMBLEE GENERALE**

Le président Gilbert GUERIN souhaite la bienvenue aux participants, plus particulièrement aux nouveaux membres. Il présente les excuses des personnes empêchées.

### **ADOPTION DU COMPTE RENDU DE L'AG DU 17/11/2018**

En l'absence de remarques, il est adopté à l'unanimité.

## **LE THÈME DE L'AG 2019: la Maison de Loire du Loiret**

La maison de Loire du Loiret est située à Jargeau (45150) boulevard Carnot.

Statut : c'est une association type loi 1901 et reconnue d'intérêt général. Créée en 1987, elle est agréée « association de protection de la nature et de l'environnement » et « association de jeunesse et d'éducation populaire.

Elle compte 164 adhérents (2019) passionnés par le fleuve Loire, sous ses différents aspects. On peut adhérer à titre individuel, en famille ou en tant qu'institution.

Elle a une équipe de permanents salariés (4 à 5) pour la direction, l'accueil et l'animation.

Ses missions sont développées également au travers de groupes et actions bénévoles qui se déclinent en :

- groupe biodiversité
- groupe mariniers
- groupe exposition

La politique de la Maison de Loire se décline en différents pôles :

### **LE PÔLE ANIMATION**

Il met en place des projets d'animation pour des scolaires, le secteur périscolaire et le grand public, au travers de trois grandes thématiques : la faune et la flore, l'eau et la paysage, l'Homme et la Loire.

Les « balades Loire », les projets pédagogiques conçus pour et avec les écoles, les collèges (public de 8 à 16 ans), les camps nature, les sentiers de découverte en bord de Loire y contribuent.

### **LE PÔLE EXPOSITION**

Les expositions sont situées au rez de chaussée de la maison de Loire ou itinérantes, mises à disposition d'institutions. Artistiques ou scientifiques, les principaux thèmes sont la Loire, ses crues, la faune, la flore, les paysages de Loire, la marine de Loire et les mariniers.

Un certain nombre de bateaux ligériens amarés à côté du pont appartiennent à la maison de Loire.

### **LE PÔLE ETUDE**

La gestion de l'espace de biodiversité situé à Jargeau (moins d'un hectare de superficie) permet de faire une étude comparative au regard de la politique « zéro pesticide » de la commune.

Le site de Courpain (13,6 hectares) est un lieu privilégié d'observations de la faune (oiseaux, reptiles, insectes et poissons) et de la flore.

### **LE PÔLE HÉBERGEMENT**

Un gîte d'étape « la maison du cordon », de 17 places, ancienne maison du cantonnier de Loire, peut être mise à disposition du public pour un hébergement ou une animation.

Pendant, et à l'issue de l'intervention de Niounka AUBRY-DIOUM, un certain nombre d'échanges ont lieu.

- une passion commune pour la Loire réunit l'ADAPAEF45 et la Maison de Loire,
- l'adhésion à la Maison de Loire n'est pas onéreuse (15€) et certains pêcheurs en sont membres,
- des actions communes ont déjà eu lieu et elles vont se poursuivre (présentations des engins de pêche et des techniques utilisées).
- le gîte pourrait être labellisé « hébergement pêche », T. GAUTHIER se charge du suivi du dossier.
- le site Internet de la Maison de Loire comporte des indications précieuses pour les pêcheurs :

<http://maisondeloire45.fr>



### **RAPPORT MORAL DU PRESIDENT**

Le président adresse ses remerciements à l'équipe du conseil d'administration qui anime l'association.

Il rappelle l'aide très précieuse de Mme Y. Carret, Secrétaire de la Fédération de Pêche 45 qui partira fin janvier 2020.

Il souligne également le soutien de la Fédé de Pêche 45.

Il remercie la municipalité de Bou pour le prêt de la salle et propose comme chaque d'année d'attribuer un don à la caisse des écoles. La salle des fêtes est déjà retenue par Robert Barbet pour le 21/11/2020 date de la prochaine assemblée générale.

### **LA LICENCE DE PÊCHE LES LOTS DE PECHE ET LES LICENCES DISPONIBLES**

- En 2019 l'association compte 65 licenciés, contre 69 en 2018 70 en 2017, 68 en 2016, 62 en 2015 et 64 en 2014 !
- Ce qui représente moins de 50% des licences possibles (136). L'effectif reste stable, à l'étiage bas.
- 2 lots (F3, F8,F12), G1) sont sans aucun pêcheur.
- les lots F7,F11,G4/affichent complet.

Le Président informe l'assemblée de la procédure pour obtenir une licence en 2020 :

- Les licences 2020 seront obtenues selon la procédure décrite dans le courrier de la DDT/SEEF du 17/10/2019 en remplissant si besoin la demande d'autorisation de pêche de l'anguille en eau douce. Date limite : le 15 décembre 2019

En 2020 : deux documents différents comme en 2019.

1. L'un pour la demande ou le renouvellement d'un lot de pêche,
2. l'autre spécifique pour la demande d'autorisation de pêche à l'anguille.

Gilbert GUERIN reprend les deux documents en donnant les consignes pour les remplir.

- Le numéro SNPE est en principe fourni par l'ONEMA suite aux déclarations de captures, mais il n'est pas indispensable.
- Indiquer ADAPEF 45 pour l'association de pêche, et 2020 pour l'année civile (anguille jaune).

Pour les engins mentionner 3 nasses de type anguillière et un maximum de 18 hameçons pour l'ensemble des lignes de fond.

Il est rappelé qu'il faut envoyer régulièrement les fiches de prises mensuelles.

Cette obligation fait débat et est jugée peu pertinente. Un bref sondage montre qu'elle est peu suivie. Mais comment faire autrement. La gestion des prises au niveau Loiret augmenterait la charge de travail.

De la même façon, il faut porter sur soi le carnet de pêche à l'anguille qu'il convient de renseigner immédiatement à chaque prise. Il n'est pas nécessaire de le renvoyer en fin de saison.

Il est demandé également le nom de la personne (5 possibilités) susceptible d'accompagner le pêcheur dans un but de découverte de l'activité et d'aide à la manœuvre des engins. C'est une interprétation restrictive de la loi car il peut y avoir 5 personnes différentes accompagnant une fois.

- Après l'avis de la DDT, et vous avez un mois pour le faire, suivre les instructions pour adhérer à l'association départementale en liaison avec la fédération du Loiret pour la pêche (Mme Carret) et payer la licence à la DDT. N'oubliez pas l'enveloppe timbrée (en fonction du montant de l'affranchissement collé sur l'enveloppe) vous recevrez votre licence, le compte rendu de l'AG, le guide de pêche 2020.

La DDT demande de fournir la photocopie de la carte d'identité, mais plus la photo d'identité (sauf pour une première adhésion).

N.B. Le lien avec la DDT pour tous les documents concernant les lots de pêche et les demandes de licences est accessible depuis le site [www.federationpeche.fr/45/](http://www.federationpeche.fr/45/)

- Sur le bandeau supérieur cliquer sur fédération puis sur ADAPAEF
- De nombreux renseignements sont disponibles en ligne sur le site de la DDT. Le plus simple est de taper : <http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-Publiques> et ensuite d'utiliser le moteur de recherche en inscrivant « pêche aux engins ».

Toutes les cartes de pêches 2020 dans le Loiret seront délivrées sur Internet. Pour la licence de pêche aux engins également, mais c'est Mme Carret qui les éditera et ensuite Audrey qui lui succédera. Donc pas de modification des usages pour les pêcheurs aux engins.

### **QUELQUES RAPPELS UTILES**

#### **Toute l'année :**

- lignes de fond avec hameçons >1/0 maximum 18
- nasses à friture, à lamproie, à écrevisses : maximum 6

#### **Pendant l'ouverture aux carnassiers :**

- nasses ou ancraux (mailles > 27, tous matériaux mais sans ailes) maximum 3.
- Epervier (maille <10).

#### **L'usage de nasse souple sans ailes(verveux) est autorisé depuis le 1er janvier 2017.**

- c'est une nasse souple qui respecte la dimension des mailles correspondant au type de nasse (à poisson, anguillère, à friture, à lamproie, à écrevisse).
- En période de fermeture du carnassier et de l'anguille, les poissons capturés doivent être remis à l'eau.

### **RAPPORT D'ACTIVITE**

Les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets (ADAPAEF) du Loiret ont été présents au niveau local, départemental, national, pour des animations et lors de réunions techniques, statutaires.

- le C.A. s'est réuni les :
  - o 19 mars 2019
  - o 15 octobre 2019
- **l'association a été représentée :**
  - o à l'AG + CA du LOGRAMI à Orléans
  - o à la commission technique départementale du 23/10 /2019
  - o A l'AG de la fédé45 du 23/3/2019 à Briare
  - o aux C.A. de la Fédé 45 du 8/3, du 20/6 à Lorris. AG des Présidents le 7/12 à Orléans.
  - o à l'A.G. de la Fédé nationale (PAEF) le 29/3/2019 à Redon + CA et bureaux.
  - o à l'A.G. de la FNPF les 24 et 25/6/2019 à Paris et commission spécialisée
  - o au comité de suivi du grand cormoran le 3/6/2019
- **les animations :**
  - o Des pêcheurs aux engins étaient présents lors de l'opération **Loire propre** du premier samedi de mars 2019 ; les pêcheurs aux engins doivent exercer une veille de tous les instants pour débarrasser la Loire de ses objets encombrants et se manifester auprès des organisateurs pour être répertoriés comme pêcheurs aux engins.

- 7 licenciés se sont relayés pour préparer, animer et démonter les stands à **la fête de la Sange** en septembre 2019. C'est une manifestation permettant de présenter notre activité au sein du village des pêcheurs et qui doit être reconduite chaque année.

Il est constaté une amélioration de la qualité de notre stand d'année en année. Des engins anciens et contemporains, des poissons en résine étaient présentés, un grand oriflamme, ce qui rendait le stand attractif.

- La journée d'échanges de pratiques du 5 octobre 2019 à Bouteille.

Les présents se félicitent de l'organisation et du déroulement de cette journée où on échange beaucoup d'informations et de conseils (des combines utiles). L'épervier commence à être apprivoisé .

J. COLLAS va fournir les plans et une photo du lanceur de ligne de fond portatif.

Les essais de carrelets auraient mérité une mise à l'eau, mais la Loire ne s'y prêtait pas.

Il est souligné également la qualité des mets en dégustation, dans une ambiance chaleureuse.

Rendez-vous est pris pour le premier samedi d'octobre 2020.

- Le festival de Loire du 18 au 22 septembre 2019.

Grâce à un emplacement de bateau bien situé, les membres de l'ADAPAEF ont pu faire des démonstrations et prendre du poisson. Le carrelet et l'épervier ont été utilisés. Un aquarium improvisé a permis de montrer les poissons pêchés au public. La pluie a gâché le dimanche, hélas.

- « **Au fil de l'eau...** », la lettre d'information de l'ADAPAEF45 en est au numéro 12 . Progressivement le carnet des adresses mail se remplit ce qui facilite le travail du secrétariat.
- **Communication.** L'association est bien équipée en déroulants, banderoles, voiles, cette année des gilets ont été confectionnés et utilisés à la fête de la Sange.

**COMMUNIQUEZ , SI CE N'EST FAIT VOS ADRESSES MAIL ou  
LES MODIFICATIONS D'ADRESSES MAIL au secrétariat à Mme Y. CARRET**

- **DROPBOX.** Benoit MARTIN pilote cette opération qui permet aux adhérents d'échanger des photos et des vidéos de pêche aux engins. Faire la demande de connexion à DROPBOX auprès de Benoit MARTIN.
- Son mel. : [benoit.martin@univ-rennes1.fr](mailto:benoit.martin@univ-rennes1.fr)
- **Le site internet de la fédération de pêche 45** a été modernisé. Nous y avons toute notre place. N'hésitez pas à le consulter.

Le rapport moral et le rapport d'activité sont adoptés à **l'unanimité**.

**RAPPORT FINANCIER : CADOUX Frédéric, trésorier**

**Bilan 2018 pour 69 pêcheurs**

4°	Recettes (produits)	Montant	Dépenses (charges)	Montant
	CPMA Pêcheur amateur (34,20 €) 68 pêcheurs	2 359,80	Reversement CPMA Pêcheur amateur	2 359,80
	Cotisation statutaire (22,20 + 11 €) 68 pêcheurs	2 290,80	Reversement cotisation statutaire	2 290,80
	Carte Pêcheur amateur Jeune		Reversement à la FNPF Carte mineure	
	Vignette EHGO 6 vignettes encasées	180,00	Reversement à la FNPF EHGO 6 vignettes	180,00
	Cotisation fédé nationale (11 €) 68 pêcheurs	759,00	Cotisation fédé nationale	759,00
	Cotisation ADAPAEF (17 €) 59 pêcheurs	1 173,00	Frais de réunion	370,18
	Cotisation ADAPAEF - 18 ans (3 €)		Frais de déplacements	164,10
	Vignette EHGO	8,00	Frais de secrétariat, correspondance	198,15
			Frais de tenue de compte	82,80
			Achat matériel	558,00
	Produits financiers Livret A	42,35	Don école de Bou	35,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>8 810,95</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 006,13</b>
			résultat	-125,18

BILAN AU 31.12.2018		Justificatif de l'excédent 2018	
Solde au 31.12.2017	6 766,56	CCP	882,68
Recettes 2018	8 810,95	CAISSE EPARGNE	5 686,70
TOTAL	13 577,51		
Dépenses 2018	7 006,13		
EXCEDENT 2018	6 571,38	TOTAL	6 571,38
<b>BILAN AU 31.12.2019</b>		<b>Justificatif de l'excédent 2019</b>	

## BILAN 2019

ADAPAEF 45

Nombre adhérent :

65 pêcheurs

Recettes (produits)	Montant	Dépenses (charges)	Montant
CPMA Pêcheur amateur (34,20 €) 63 pêcheurs	2 154,00	Remboursement CPMA Pêcheur amateur 62 pêcheurs	2 120,00
Cotisation statutaire (33,6 €) 65 pêcheurs	2 184,00	Remboursement cotisation statutaire 64 pêcheurs	2 150,00
Carte Pêcheur amateur Jeune		Remboursement à la FNPF Carte mineure	
Vignettes EHGO / vignettes encasées	210,00	Remboursement à la FNPF EHGO / vignettes	210,00
Cotisation fédérale nationale (11 €) 65 pêcheurs	715,00	Cotisation fédérale nationale (59 pêcheurs régés)	649,00
Cotisation ADAPAEF (17 €) 65 pêcheurs	1 105,00	Frais de réunion	270,00
Cotisation ADAPAEF - 18 ans (3 €)		Frais de déplacements	25,30
Vignette E-GO	7,00	Frais de secrétariat, correspondance	
		Frais de tenue de compte	81,00
		Achat matériel	660,00
Produits financiers Livret A	42,07	Don école de Bou	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 418,27</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 157,00</b>
		<b>résultat</b>	<b>261,27</b>

**DISPONIBLE AU 10 NOVEMBRE 2019**

BILAN AU 31.12.2018		Justificatif de l'excédent 2019	
Solde au 31.12.2018	6 571,38	CCP	1 101,28
Recettes 2019	6 418,27	CAISSE EPARGNE	5 731,37
<b>TOTAL</b>	<b>12 989,65</b>		
Dépenses 2019	6 157,00		
<b>EXCEDENT 2019</b>	<b>6 832,65</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 832,65</b>

Certaines opérations récentes n'ont pas été comptabilisées. La situation financière de l'association, qui a investi dans les gilets, est saine. L'équilibre financier serait tenu avec 58 licenciés. Il n'est pas utile d'augmenter la cotisation.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

**PROJETS D'ACTIVITES**

- L'ADAPAEF sera présente à la **fête de la Sange les 12 et 13 septembre 2020**. Les bonnes volontés intéressées doivent se manifester auprès du Président ou des membres du bureau.
- Nous participerons à l'opération Loire Propre le 7 mars 2020
- « Au fil de l'eau... » paraîtra toujours deux fois par an.
- La présence des responsables aux réunions statutaires en vue de la défense des intérêts des pêcheurs
- La journée d'information et d'échanges **Elle se déroulera le 3 octobre 2020 à Guilly (Bouteille)**.

## PROJET DE BUDGET

- Budget prévisionnel 2019
- Recettes Cot. ADAPAEF 17x70 = 1190
- frais engagés non remboursés = 500
- Autres cotisations = 5500
  
- Dépenses
- Frais de bureau = 350
- Frais de réunions et dépl = 540
- Frais engagés non remboursés = 500
- Divers = 300
- reversements = 5500

**MONTANT DE LA LICENCE 2020 : COTISATION MAINTENUE A 17 €. Mineurs : 3€**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Cotisation ADAPAEF</b>	17	17	17	17	17	17	17	17
<b>Taxe piscicole</b>	32	33	33,80	33.80	33.80	34.20	CPMA+R MA 34,20	36.20
<b>Cotisation fédérale</b>	22	22	22,20	22.20	22.20	22.20	COTIS FEDE 33,60	33.60
<b>Cot. réciprocité</b>	11	11	11	11	11	11		
<b>Cot. Nationale</b>	9.5	10	11	11	11	11	11	11
<b>Trésor public</b>	26.61	26.81	27,02	27.02	27.02	27.26	27,69	28.02
<b>TOTAL</b>	117.61	119.81	122,02	122.0 2	122.0 2	122.6 6	123,49	126.32
<b>jeune</b>	79.61	81.81	85,02	85.02	79.82	80.46	80,89	83.72

L'augmentation est très légère, et concerne la taxe piscicole et l'Etat.

Pour les mineurs : cot ADAPAEF : 3 + CPMA et RMA 36.2 +FD 11.5 + FNADAPAEF 5 = 55.5 + licence

**Les projets d'activités, de budget, et de cotisations sont adoptés à l'unanimité.**



## QUESTIONS DIVERSES

La prochaine assemblée Générale aura lieu **le 21 Novembre 2020** à 15 h 00 à la salle des fêtes de Bou.

Aucune question diverses n'a été envoyée avant l'AG.

- Une application RiverApp, permet sur son téléphone portable d'avoir des informations sur la Loire. Remarque : elle est destinée à l'origine aux pratiquants de Canoé Kayak.

- Une étude sur les silures montre que ce dernier mange de manière privilégiée les poissons à fort taux de lipide (saumon, anguille, alose, lamproie). Plus il vieillit, plus il mange de saumon.

S'en suit un large débat, car les conclusions de cette étude ne sont pas partagées par tous selon que l'on est pro ou anti silure. Si le saumon est sa nourriture, pourquoi ne pas exterminer le silure.

- Les fiches de prise de poissons. La procédure par Internet n'est pas généralisée. Douze relevé manuels par an c'est aberrant.

- L'accès à la Loire : signaler les difficultés car il devrait y avoir une rampe de mise à l'eau rive gauche et rive droite sur chaque lot.

- La prochaine AG sera électorale, il faudra penser à voter. L'ensemble du bureau sera renouvelé. Le poste de secrétaire est à pourvoir.

- La date d'ouverture du sandre : en même temps que le brochet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président GUERIN lève la séance à 17h30 et invite les membres de l'association à partager le verre de l'amitié.

Le Président,

Gilbert GUERIN

- Secrétaire général, secrétaire de séance  
Christian CATHELIN

